



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU COMITÉ**

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En date du jeudi 28 mai 2026

Point n°1 : Installation du nouveau comité syndical.	2
Point n°2 : Désignation d'un secrétaire de séance.	2
Point n°3 : Election du Président.	3
Point n°4 : Fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.	3
Point n°5 : Election du 1 ^{er} Vice-Président.	4
Point n°6 : Election du 2 ^{ème} Vice-Président.	4
Point n°7 : Election du 3 ^{ème} Vice-Président.	4
Point n°8 : Election du 4 ^{ème} Vice-Président.	4
Point n°9 : Election des autres membres du Bureau.	4
Point n°10 : Délégations du comité syndical au Président.	5
Point n°11 : Indemnités au Président et aux Vice-Présidents.	5
Point n°12 : Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).	6
Point n°13 : Election de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).	6
Point n°14 : Election des délégués au SMIC.	6
Point n°15 : Election du délégué à l'ASCOMADE.	6
Point n°16 : Création de postes.	7
Questions diverses.	7

Sur convocation du Président sortant en date du 20 mai 2026, les membres du comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif se sont réunis le 28 mai 2026 à 17h30 à Epinal.

Monsieur Eric GARION, Président sortant, ouvre la séance.

Point n°1 : Installation du nouveau comité syndical.

Monsieur Eric GARION remercie les délégués de s'être déplacés pour la réunion d'installation du comité syndical pour ce nouveau mandat. Il remercie également tous les anciens élus pour leur implication au cours du dernier mandat, ainsi que l'équipe du SDANC. Il souhaite une bonne chance à la nouvelle équipe d'élus du SDANC et leur indique que pour faciliter leur prise de fonction au SDANC, qu'un sac leur a été remis. Ce dernier contient, des documents informant de fonctionnement du SDANC, ainsi qu'une clé USB dans laquelle sont jointes toutes les informations relatives à l'Assainissement Non Collectif : réglementation, technique, contrôle, organisation du service, budget, etc....

Monsieur Eric GARION indique que 43 délégués sont présents.
Il procède à l'appel nominatif des délégués.

Sont présents

ANDRE Philippe	DIDIER Jean-Bernard	MAILLARD Dominique	QUINET Jean-Claude
ARNOULD Joël	DIDIERDEFRESSE Sylvia	MARTIN Corinne	REGNIER Marie-Christine
AUBRY Eric	DULOT Frédéric	MATHIS Didier	RENARD Christian
BAILLY Pierre	EMANUEL Christelle	MAUCLAIR Anthony	ROGER Nathalie
CALIN Thierry	FIOLSI Stéphanie	MOUCHIROUD Anne-Sophie	SANNER Dominique
CASADEVALL Patrick	FLEURY Jean-Marc	MULLER Gérôme	SUARDI Jean-Marie
CHAMPAGNE Patricia	GERARDIN Annie	PARISSE Laurent	VAGNER Patrick
CHILLON Patrick	GLE Jean-Marie	PAVOT Lionel	VAXELAIRE Régis
CLAUDEL Guy	HENRY Denis	PERRIN Damien	VILLAUME Patrick
CONTEJEAN Jérôme	KAPS Francis	PERRIN Hervé	WEBER Jean-Luc
COQUEAU Patrice	LAFORGE Claude	PERRIN Jean-Pierre	

Sont excusés

ALTAN Francis	CHOINET Samuel	pouvoir à VILLAUME Patrick
BASTIEN Denis	DEL MISSIER Eric	pouvoir à CASADEVALL Patrick
	DESCOUPS Damien	pouvoir à ROGER Nathalie

Sont absents :

BEKAI Steve	LALEVEE Christophe Albert Pierre	TEYTU Aude
BERGERET DAVID	RENAUD Jean-Jacques	VINCENT Thomas
HUGUENY Jean-Claude	RIOU Véronique	

Point n°2 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Eric GARION sollicite le comité pour procéder à la désignation du secrétaire de séance.
Monsieur Didier MATHIS accepte d'assurer cette fonction.

Monsieur Eric GARION indique ensuite qu'il convient de procéder à l'élection du nouveau Président, premier point à l'ordre du jour de cette réunion d'installation.

Pour procéder à l'élection du Président, la présidence revient au doyen d'âge.

C'est Monsieur Hervé PERRIN qui mènera donc la suite de la réunion.

Les deux assesseurs sont les 2 plus jeunes de l'assemblée : Madame Stéphanie FIOLSI et Monsieur Régis VAXELAIRE

Point n°3 : Election du Président.

Monsieur Hervé PERRIN indique que, conformément à l'ordre du jour, il convient de procéder à l'élection du Président. Il sollicite les membres du comité syndical pour connaître les candidats à ce poste.

Deux candidats se font connaître successivement :

- Monsieur Patrick VILLAUME (Communauté d'Agglomération de Saint-Dié),
- Monsieur Patrick CASADEVALL (Communauté d'Agglomération d'Epinal).

Monsieur Hervé PERRIN demande aux deux candidats de se présenter en quelques mots.

Monsieur Patrick VILLAUME prend la parole. Il indique être élu au comité syndical et bureau du SDANC depuis sa création en 2002 et membre du bureau. Il indique qu'en tant que Maire d'Hurbache et entrepreneur à la retraite il connaît bien l'assainissement non collectif. Il indique avoir constitué un bureau avec une représentation territoriale sera pour les membres du bureau. M. VILLAUME indique qu'il a rencontré le Président de la CAE et que ce dernier soutenait sa candidature (M. DULOT était également présent à cette réunion). Lors des différents échanges préalables à ce comité, il a bien entendu la problématique liée aux astreintes, qui sont réglementaires et qu'il est compliqué de financer un ANC. Il faudra travailler sur ce point.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Patrick CASADEVALL, Maire de La Haye. Il indique que sa commune est directement concernée par l'ANC, comme beaucoup de communes rurales, et qu'il connaît bien ce contexte. Il indique avoir un peu moins d'expérience, mais que les techniques d'ANC ne lui sont pas inconnues grâce à son métier dans le domaine de l'architecture. M. CASADEVALL indique qu'il se présente à ce poste car on lui a proposé d'être président du SDANC. En amont, il indique ne pas avoir contacté les membres pour constituer un bureau, mais il indique que chaque Vice-président doit avoir une délégation spécifique et assure qu'une représentation territoriale sera mise en œuvre pour les membres du bureau. M. CASADEVALL remercie l'équipe du SDANC et les membres du bureau.

Monsieur Hervé PERRIN indique ensuite que les délégués peuvent passer au vote, qui se déroule à bulletin secret, à la majorité absolue.

Le vote se déroule selon le détail figurant dans le procès-verbal d'élection.

Monsieur Patrick CASADEVALL obtient 13 voix, et Monsieur Patrick VILLAUME obtient 33 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, Monsieur Patrick VILLAUME est élu Président.

Monsieur Patrick VILLAUME rejoint la tribune et prend la présidence de la séance.

Il remercie les membres du comité syndical pour son élection, et indique que, conformément à l'ordre du jour, il convient de passer à l'élection des Vice-Présidents et membres du Bureau, après en avoir fixé leur nombre.

Point n°4 : Fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Le Président rappelle qu'avant de procéder aux élections, l'assemblée doit délibérer quant au nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau.

Monsieur le Président indique qu'en préparation de sa candidature, il a contacté plusieurs élus du comité syndical en vue de constituer un Bureau représentant l'ensemble du territoire géographique couvert par le SDANC.

Il indique que 4 personnes se sont portées candidates pour la Vice-Présidence, et 11 personnes pour le Bureau.

Il sollicite l'assemblée pour savoir si d'autres membres souhaitent être candidats à ces élections. Monsieur Hervé PERRIN se déclare candidat pour l'élection en tant que membre du Bureau. En effet, il indique qu'il souhaite donner son point de vue.

Aucun autre candidat ne se faisant connaître, Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Président et membres du Bureau en conséquence, à savoir :

- 4 Vice-Présidents,
- 12 autres membres du Bureau.

Aucune question n'étant soulevée à ce sujet, Monsieur le Président passe au vote.

A l'unanimité, le nombre de Vice-Présidents et membres du Bureau est fixé comme suit :

- Vice-Présidents : 4
- Autres membres du Bureau : 12

Monsieur le Président passe ensuite aux élections des Vice-Présidents et membres du Bureau.

Point n°5 : Election du 1^{er} Vice-Président.

Monsieur Frédéric DULOT (CA Epinal) et Monsieur Patrick CASADEVALL sont candidats à ce poste.

Monsieur CASADEVALL indique qu'il souhaite se présenter au poste de 1er Vice-Président car il aurait du temps pour assumer cette charge étant à la retraite, contrairement à M. DULOT étant encore en activité et occupant déjà les fonctions de 5ème Vice-Président à la CAE.

Monsieur DULOT indique qu'il serait préférable qu'il occupe le poste de 1er Vice-Président vu qu'il assume déjà la charge de Vice-Président en charge de l'eau, l'assainissement et la GEMAPI à la CAE. De plus en réponse, M. DULOT tient à indiquer qu'il était un des Vice-présidents les plus présent car son activité professionnelle ne lui occupait que deux heures par semaine.

Le vote se déroule selon le détail figurant dans le procès-verbal d'élection.

Monsieur Frédéric DULOT obtient 31 voix et Monsieur Patrick CASADEVALL obtient 15 voix au premier tour.

M. Frédéric DULOT est élu 1^{er} Vice-Président.

Point n°6 : Election du 2^{ème} Vice-Président.

Monsieur Jean-Marie SUARDI (CC Portes des Vosges Méridionales) est candidat à ce poste.

Le vote se déroule selon le détail figurant dans le procès-verbal d'élection.

Monsieur Jean-Marie SUARDI obtient 46 voix au premier tour, et est élu 2^{ème} Vice-Président.

Point n°7 : Election du 3^{ème} Vice-Président.

Monsieur Patrick VAGNER (CC Vosges Côté Sud-Ouest)) est candidat à ce poste.

Le vote se déroule selon le détail figurant dans le procès-verbal d'élection.

Monsieur Patrick VAGNER obtient 46 voix au premier tour, et est élu 3^{ème} Vice-Président.

Point n°8 : Election du 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur Dominique MAILLARD (CC Mirecourt Dompain) est candidat à ce poste.

Le vote se déroule selon le détail figurant dans le procès-verbal d'élection.

Monsieur Dominique MAILLARD obtient 46 voix au premier tour, et est élu 4^{ème} Vice-Président.

Point n°8 : Élection des autres membres du Bureau.

Monsieur le Président présente la liste des 12 candidats :

- Jean-Pierre PERRIN, Adjoint à Rupt-sur-Moselle
- Samuel CHOINET, Adjoint à Châtenois
- Marie-Christine REGNIER, Maire de Vexaincourt
- Jean-Marie GLE, Maire de Pair-et-Grandrupt
- Didier MATHIS, Uxegney
- Jean-François THIEBAUT, adjoint à URIMENIL
- Gêrôme MULLER, Maire de Florémont
- Christian RENARD, Maire de Guignécourt
- Pierre BAILLY, Maire de Nossoncourt
- Damien DESCOUPS, Maire de LIEZEY
- Jean-Marc FLEURY, Maire de Parey-sous-Montfort

- Ervé PERRIN, Maire de Thiraucourt

Le vote se déroule selon le détail figurant dans le procès-verbal d'élection.

Chaque candidat obtient 46 voix au premier tour ; les 12 candidats sont donc élus membres du Bureau.

Point °9 : Délégations du comité syndical au Président.

Monsieur le Président indique aux délégués que conformément au code général des collectivités territoriales, le comité syndical peut consentir des délégations au Président.

Il propose de délibérer quant à ces délégations, sur la base des délégations consenties au mandat précédent, et comme détaillé dans la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de donner délégation au Président pour la durée de son mandat pour :

- signer les contrats de location,
- signer les contrats d'assurance,
- signer les contrats de maintenance,
- signer les conventions de formation,
- signer les conventions de stage,
- signer les conventions concernant la médecine préventive et professionnelle,
- signer les conventions et contrats nécessaires au fonctionnement, notamment administratif, du SDANC,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- demander toutes les subventions pour les projets dont le SDANC est maître d'ouvrage,
- représenter le SDANC en justice, défendre ses intérêts, en demande ou en défense, devant toutes les juridictions et ce à tous les niveaux de juridictions,
- régler les frais et honoraires de l'avocat qu'il aura choisi pour se faire assister.

Point n°10 : Indemnités au Président et aux Vice-Présidents.

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 9 janvier 2019, il revient au comité syndical de fixer les indemnités du Président et des Vice-Présidents.

Cette valeur fait référence à l'indice 1015 suivant la population totale des collectivités composant le SDANC, à savoir la tranche de plus de 200 000 habitants.

Pour le Président, la grille applicable est la suivante :

Population (nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute (en euros)
Plus de 200 000	37,41	1537,75

Pour les Vice-Présidents, la grille applicable est la suivante :

Population (nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute (en euros)
Plus de 200 000	18.7	768.67

Il propose garder les mêmes taux qu'au précédent mandat, et fait la proposition suivante en conséquence :

- Président : 15% de l'indice 1027,
- Vice-Présidents : 6% de l'indice 1027.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'allouer les indemnités au Président et Vice-Présidents comme détaillé ci-dessus.

Point n°11 : Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'ajourner ce point. En effet, il souhaite échanger avec les membres du bureau quant à la composition de la CAO.

Suite à une demande de Mme EMANUEL, il est précisé qu'il n'y aura pas besoin de la CAO avant la fin d'année.

A l'unanimité les membres du Comité acceptent d'ajourner ce point.

Point n°12 : Election de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'ajourner ce point. En effet, il souhaite échanger avec les membres du bureau quant à la composition de la CAO.

A l'unanimité les membres du Comité acceptent d'ajourner ce point.

Point n°13 : Election du délégué au SMIC.

Le SDANC est adhérent au SMIC depuis 2017.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du SDANC à cette structure. Ce représentant sera ensuite convoqué pour procéder à l'élection du/des délégués devant siéger au comité syndical du SMIC pour le canton.

Monsieur Frédéric HULOT est candidat au poste de délégué titulaire à cette élection.

Monsieur Jean-Marie GLE est candidat au poste de délégué suppléant à cette élection

A l'unanimité,

Monsieur Frédéric HULOT est nommé délégué titulaire

Monsieur Jean-Marie GLE est nommé délégué suppléant

Point n°14 : Election du délégué à l'ASCOMADE.

Le SDANC est adhérent à l'ASCOMADE depuis 2017, pour la thématique « assainissement non collectif ».

Cette association constitue un réseau d'échanges intéressant ; elle apporte également son expertise sur toutes les problématiques liées à l'ANC.

Il convient de désigner un délégué titulaire représentant le SDANC à cette structure.

Monsieur Jean-Marc FLEURY est candidat à cette élection.

A l'unanimité, il est nommé délégué à l'ASCOMADE.

Point n°15 : Election du délégué au CNAS

Le Président rappelle que le 10 octobre 2023, le comité syndical a délibéré favorablement à l'adhésion à une structure d'action sociale : le CNAS (Comité National d'Action Sociale) et ceci à compter du 1er janvier 2024.

Le Président indique qu'il convient de désigner un délégué élu.

Madame Christelle EMANUEL

A l'unanimité, elle est nommée déléguée à l'ASCOMADE.

Point n°15 : Création de postes

Le Président indique que la Directrice actuelle du SDANC, nous a informé de son départ de la collectivité en date du 20 juillet 2026. Une procédure de recrutement est en cours. Le poste actuel est ouvert au grade d'attaché principal, mais il s'avère que pour les candidatures déjà reçues, les grades des candidats sont ingénieur et ingénieur principal. Ainsi le Président proposera d'ouvrir les postes pour attaché, attaché principal, ingénieur et ingénieur principal ; et ceci afin de ne pas retarder l'arrivée d'un nouveau Directeur(trice).

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent ces créations de postes

Questions diverses.

M. Eric AUBRY fait plusieurs remarques :

Concernant l'horaire à 17h30 : ce dernier est peu conciliable pour des personnes qui travaillent. M. PERRIN indique que c'est peut-être pour cela que le quorum n'était parfois pas atteint.

Ainsi, M. AUBRY indique qu'il est important que les élus soient présents au Comité, en effet les décisions qui sont prises ont un impact direct pour les usagers.

Concernant ce point M. VILLAUME indique que l'horaire des précédents comités étaient 18h00. Ce point sera évoqué lors du prochain bureau.

Concernant la compétence réhabilitation, il est important que se mobiliser pour que les usagers puissent réhabiliter leurs installations.

Concernant les pénalités financières, Monsieur AUBRY indique qu'elles devraient concerner les nouveaux acquéreurs.

Concernant ce point, Myriam LICOURT-VIRION rappelle la réglementation en vigueur.

Pour clôturer la réunion, Monsieur le Président remercie les membres du comité syndical de s'être déplacés.

La séance est levée à 19h20.

Fait à Epinal, le 1^{er} juin 2026